

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

2 - POLITIQUE TARIFAIRE

2.15 - Avenant N°2 à la convention N°2012.916 entre Tisséo-SMTC, Tisséo-EPIC et l'Office de Tourisme de Toulouse relative à la création du Pass Tourisme

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Tisséo-SMTC, Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine en partenariat avec l'Office de tourisme entend promouvoir l'utilisation des transports en commun auprès des clientèles touristiques lors des visites dans les sites et musées de Toulouse.

Tisséo-SMTC et l'Office de Tourisme se sont donc engagés dans un partenariat à travers la création du Pass Tourisme en juillet 2012 afin de promouvoir le tourisme à Toulouse en valorisant l'itinérance et le rôle des transports en commun comme outil de découverte de la ville.

La convention N°2012.916 entre Tisséo-SMTC, Tisséo-EPIC et l'Office de Tourisme de Toulouse relative à la création du Pass Tourisme arrive à échéance le 31 décembre 2014. Le projet d'avenant N°2 a pour objet d'une part, de prolonger la convention pour une durée de 2 ans et d'autre part, de préciser les engagements réciproques entre Tisséo-SMTC, Tisséo-EPIC et l'Office de tourisme de Toulouse dans le cadre des évolutions du PASS Tourisme.

Les tarifs des PASS Tourisme n'ont pas évolué depuis leur création en 2012 alors même que ces titres ont vu leur validité évoluée en 2013. En effet, depuis juillet 2013, Tisséo-SMTC a ajouté à la validité du titre de transport 1 journée supplémentaire sans modifier la grille tarifaire pour permettre à l'usager de bénéficier de 24 h, 48 h et 72 h.

Depuis juillet 2013, environ 2400 Pass Tourisme ont été vendus et 10 500 déplacements réalisés.

Dans ce contexte et afin de prendre en compte les évolutions de service à venir, des sites partenaires supplémentaires et la vente en ligne des Pass sur le site de l'Office de Tourisme, Tisséo-SMTC et l'Office du Tourisme de Toulouse ont décidé de faire évoluer les tarifs du Pass Tourisme à compter du 1^{er} avril 2015.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

PASS Tourisme	Prix Public TTC au 1 ^{er} septembre 2014	Prix Public TTC au 1 ^{er} avril 2015	Part sites partenaires de l'offre	Part Transports Tisséo
Pass 24h	18 €	19,50 €	15,00 €	4,50 €
Pass 48h	25 €	26,50 €	20,00 €	6,50 €
Pass 72h	32 €	33,50 €	25,00 €	8,50 €

L'évolution de tarifs est de 1,5 € TTC pour chaque Pass dont 1 € TTC pour l'Office du Tourisme et 0,50 € TTC pour Tisséo.

L'impact financier de cette hausse est mineur pour Tisséo-SMTC de l'ordre de 1 000 € TTC.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent avenant N°2 à la convention N°2012.916 entre Tisséo-SMTC, Tisséo-EPIC et l'Office de Tourisme de Toulouse relative à la création du Pass Tourisme.

* *
*

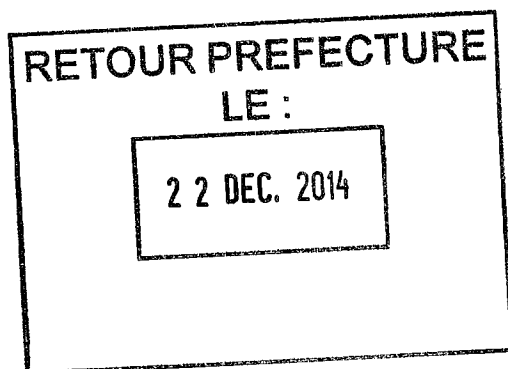
Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention N°2012.916 entre Tisséo-SMTC, Tisséo-EPIC et l'Office de Tourisme de Toulouse relative à la création du Pass Tourisme.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Michel Lattes", with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION N° 2012-916 ENTRE TISSEO- SMTc,
TISSEO-EPIC ET L'OFFICE DE TOURISME DE TOULOUSE RELATIVE A LA
CREATION DU PASS TOURISME**

ENTRE :

L'Office de tourisme de Toulouse dont le siège est à Toulouse, Donjon du Capitole BP 38001, 31080 Toulouse Cedex 6, représenté par Madame Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, sa Présidente, ci-après dénommée « Office de Tourisme de Toulouse »,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Toulousaine, dont le siège se situe 7, esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par le Président de Tisséo-SMTC, Monsieur Jean-Michel LATTES dûment autorisé à signer le présent, en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 17 décembre 2014, ci-après dénommé, « Tisséo-SMTC ».

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, représenté par son Président en exercice Monsieur Marc DEL BORRELLO ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo-EPIC » sise 4, Impasse Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1.

D'autre part,

Préambule :

Tisséo-SMTC, Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine en partenariat avec l'office de tourisme entend promouvoir l'utilisation des transports en commun auprès des clientèles touristiques lors des visites dans les sites et musées de Toulouse.

Tisséo-SMTC et l'Office de Tourisme se sont donc engagés dans un partenariat à travers la création du Pass Tourisme en juillet 2012 afin de promouvoir le tourisme à Toulouse en valorisant l'itinérance et le rôle des transports en commun comme outil de découverte de la ville.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet d'une part, de prolonger la convention et d'autre part, de préciser les engagements réciproques entre Tisséo-SMTC, Tisséo-EPIC et l'Office de Tourisme de Toulouse dans le cadre des évolutions du PASS Tourisme.

ARTICLE 2 : LES EVOLUTIONS DU PASS TOURISME

Afin de prendre en compte les évolutions de service à venir, des sites partenaires supplémentaires et la vente en ligne des Pass sur le site de l'Office du Tourisme, Tisséo-SMTC et l'Office de Tourisme de Toulouse ont décidé de faire évoluer les tarifs du Pass Tourisme à compter du 1^{er} avril 2015.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

PASS Tourisme	Prix Public TTC au 1 ^{er} septembre 2014	Prix Public TTC au 1 ^{er} avril 2015	Part sites partenaires de l'offre	Part Transports Tisséo
Pass 24h	18 €	19,50 €	15,00 €	4,50 €
Pass 48h	25 €	26,50 €	20,00 €	6,50 €
Pass 72h	32 €	33,50 €	25,00 €	8,50 €

L'évolution de tarifs est de 1,5 € TTC pour chaque Pass dont 1 € TTC pour l'Office du Tourisme et 0,50 € TTC pour Tisséo.

ARTICLE 3 : DUREE

Le présent avenant est conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RESTENT INCHANGEES

Fait à Toulouse en quatre exemplaires originaux, le//

L'OFFICE DE TOURISME DE TOULOUSE
La Présidente Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE

TISSEO-SMTC
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSEÓ-EPIC
Le Président Marc DEL BORRELLO